Diaconat de Bordeaux

Accompagner le cheminement de chacun

ENTRAIDE PROTESTANTE

Rapport d'activité 2018







PÔLE HABITAT
Logement accompagné

Diaconat de Bordeaux
32 rue du Commandant Arnould
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 44 76 17
contact@diaconatbordeaux.fr
www.diaconatbordeaux.fr

Service logement accompagné

1 Introduction

Les objectifs de développement du service logement accompagné se sont organisés autour de 4 axes :

- Augmentation du nombre de mesures d'accompagnement financées au titre de la sous-location
- Mise en place de la sous-location DALO
- Déploiement de l'activité du service dans le Sud Gironde
- Le développement du pouvoir d'agir

L'enjeu principal sur lequel repose le développement de notre activité se situe au niveau de la captation de logements sans laquelle nous ne pouvons mettre en œuvre notre action éducative et sociale.

Identification du service

Entité juridique

Raison sociale : Diaconat de Bordeaux

N° SIRET : 38255018400016

Statut juridique : Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Agréments :

- Habilitation Aide sociale CHRS : 26/11/1998
- Instruction RSA : 01/09/2009
- Ingénierie sociale et financière : 24/12/2010
- Intermédiation locative et gestion financière : 24/12/2010

Autres établissements appartenant à l'entité juridique :

- Centre d'Accueil d'Urgence Trégey
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale des Capucins et Mamré
- Service logement accompagné
- Maisons relais Sichem et Bethel
- Service Social
- RHVS Study Hôtel
- Service logement adapté (CADA)
- Maison Julienne Dumeste

Représentants de service

Représentant de l'entité juridique : Philippe RIX Directeur général

Tel : 05 56 44 76 17 e-mail : philippe.rix@diaconatbordeaux.fr

Représentante du Pôle Habitat : Juliette REMY Directrice

Tel : 07 77 26 14 76 e-mail : juliette.remy@diaconatbordeaux.fr

Représentant du service : Laure TREMEL Chef de service

Tel : 06 33 07 18 77 e-mail : laure.tremel@diaconatbordeaux.fr

Identification du service

Pôle Habitat - Service Logement Accompagné

Adresse : 31 rue Tastet – 33000 Bordeaux

Tel : 05 56 17 81 70 Fax : 05 56 17 81 79 e-mail : pole-habitat@diaconatbordeaux.fr

Sites : 5 sites réunissant plusieurs logements dont 1 semi-collectif, logements diffus répartis sur Bordeaux Métropole et Sud Gironde

Nombre de places :

- 43 ALT : 33 en Métropole, 10 en Sud Gironde
- 90 Médiations locatives : 75 en Métropole, 15 en Sud Gironde
- 80 Intermédiations locatives : 70 en métropole, 10 en Sud Gironde
- 25 mesures AVDL : 15 en Métropole, 10 en Sud Gironde
- 10 mesures Sous-location DALO : sans distinction de territoire

Durée de séjour : de 6 à 18 mois selon les dispositifs

Public : en situation de précarité qui nécessite un accompagnement pour favoriser leur accès et/ou leur maintien dans un logement.

2 Les ressources humaines

Direction et encadrement :

- Juliette REMY, Directrice de Pôle Habitat, de formation Psychologue clinicienne et addictologue.
- Laure TREMEL, Chef de service, de formation Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Accompagnement pour les dispositifs IML/AVDL/SL DALO :

- Estelle PICARD, Intervenante Sociale, de formation Assistante de Service Social
- Mélanie PICARD, Intervenante Sociale, de formation Juriste

Accompagnement pour les dispositifs ML et ALT :

- Anne-Laure GABORIAUD, Intervenante Sociale, de formation Assistante de Service Social
- Marie DEMELIER, Intervenante Sociale, de formation Technicienne en Economie Sociale et Familiale
- Erika BOUTOT-COULAMIE, Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

- Raphaëlle LEFRANCOIS, Intervenante Sociale Sud Gironde, de formation Juriste

Postes transversaux au Pôle Habitat

Animation Technique :

Jean-Michel LARROQUE, Intervenant Social en Animation Technique

Gestion Locative Adaptée :

- ✓ Sarah MAHAMOUDOU, Assistante Administrative en Gestion Locative Adaptée etRA 2018 Sociale (en congés parental en 2018)
- ✓ Gina LACHOUA, Assistante Administrative en Gestion Locative Adaptée et Sociale (remplaçante de S. Mahamoudou et renfort pérennisé de l'équipe gestion locative)
- ✓ Charlotte MIR (contrat en alternance), apprentie dans le cadre de son BTS SP3S

La vie institutionnelle : Une vie d'équipe participative au service d'un travail plus efficient et synonyme de bonne cohésion

En 2017, l'équipe du Service Logement Accompagné a vécu le départ de salariés présents depuis de nombreuses années. S'en est suivie la mise en place d'une nouvelle équipe au sein d'une association en pleine réorganisation.

L'année 2018 est celle d'une cohésion de groupe positive et constructive, dont la force de proposition sur de nombreux aspects a permis d'améliorer la qualité de notre travail.

- Structuration des réunions hebdomadaires de service : les membres de l'équipe ont proposé de formaliser une trame écrite d'ordre du jour et de la rendre accessible sur le Réseau Informatique Partagé du Service. Ainsi, chaque membre de l'équipe peut alimenter ce document avec des sujets qu'il souhaite aborder. Cette proposition qui avait pour but de permettre à tous de s'approprier le contenu des réunions, a été validée en équipe.
- Nouvelle répartition des accompagnements : la montée en charge de l'activité (augmentation du nombre de mesures d'accompagnement et du nombre de dispositifs) a amené les membres de l'équipe à chercher un moyen d'optimiser le temps de travail, de le rendre plus efficient et ainsi de proposer un accompagnement des ménages de meilleure qualité. En effet, chaque dispositif implique des processus d'admission, des reportings, des réunions, des partenariats différents. De plus, certains membres de l'équipe ont exprimé leur souhait de porter certains dispositifs plus que d'autres. Il a été décidé que 2 intervenantes sociales prenaient en charge les accompagnements de type IML/AVDL et Sous-location DALO et que 3 intervenantes prenaient en charge les mesures ML et ALT.
- Aménagement du temps de travail : les membres de l'équipe ont émis le souhait de réaménager le temps de travail. Le cadre dans lequel cet aménagement pouvait être envisageable a été posé (demande de flexibilité, taux de présence dans le service, etc). Après une période test concluante de 3 mois, les membres de l'équipe qui le souhaitaient ont retrouvé leurs anciens plannings, d'autres, après validation en interne, ont confirmé leur choix.

Ces quelques exemples illustrent à la fois la force de proposition et l'implication dont l'équipe est porteuse d'une manière générale ainsi qu'un climat d'échange et de communication favorables.

3 L'activité

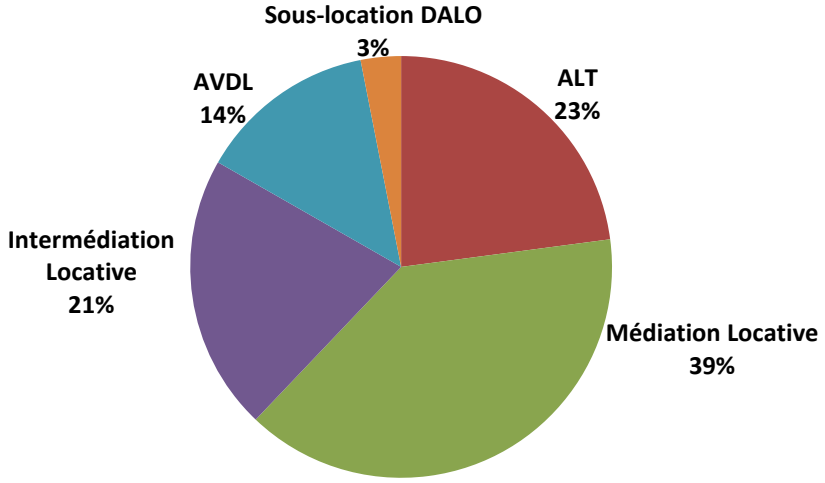
Les effectifs

a) Les accueillis durant l'année

227 ménages ont été accueillis dans un des dispositifs déployés au cours de l'année 2018 au sein du Service Logement Accompagné, sur les deux territoires d'intervention : Métropole et Sud Gironde

Le dispositif représentant la part la plus importante est la Médiation Locative, comme en 2017. La part de l'activité consacrée à l'IML a augmenté car c'est sur ce dispositif que l'appel à projet représentait la montée en charge la plus importante.

Répartition des ménages accueillis par dispositifs



b) Les effectifs au 31 décembre

Répartition des ménages par dispositif au 31/12/18		
	Metropole	**Sud Gironde**
Médiation Locative	39%	48%
ALT	22%	43%
Intermédiation Locative	27%	9%
AVDL Accès	3%	0
AVDL Maintien	6%	0
Sous-location DALO	3%	0

Sur le territoire du Sud Gironde, c'est le dispositif d'ALT qui a atteint ses objectifs le plus rapidement. Ceci est l'illustration d'un réel besoin sur ce territoire souffrant d'une pénurie de dispositifs d'hébergement. En effet, la présence d'ALT sur ce territoire a permis cette année :

- D'accueillir en sous-location des publics relevant réellement de ce dispositif.
- De proposer une réelle évaluation de l'autonomie locative.
- D'améliorer la prise en charge des sortants d'hospitalisation, de manière concertée.

c) Les admissions dans l'année

En 2018, le développement sur le Sud Gironde a amené le Service à traiter un grand nombre de demandes, soit le double de nombre de ménages orientés par rapport à 2017.

Sur les 168 orientations vers notre service, 70 concernaient le Sud Gironde.

Un tiers de ces orientations auront abouti à des admissions en 2018 et deux tiers des orientations ont été annulées en cours de processus de pré-admission ou ont fait l'objet de réorientations, lié notamment :

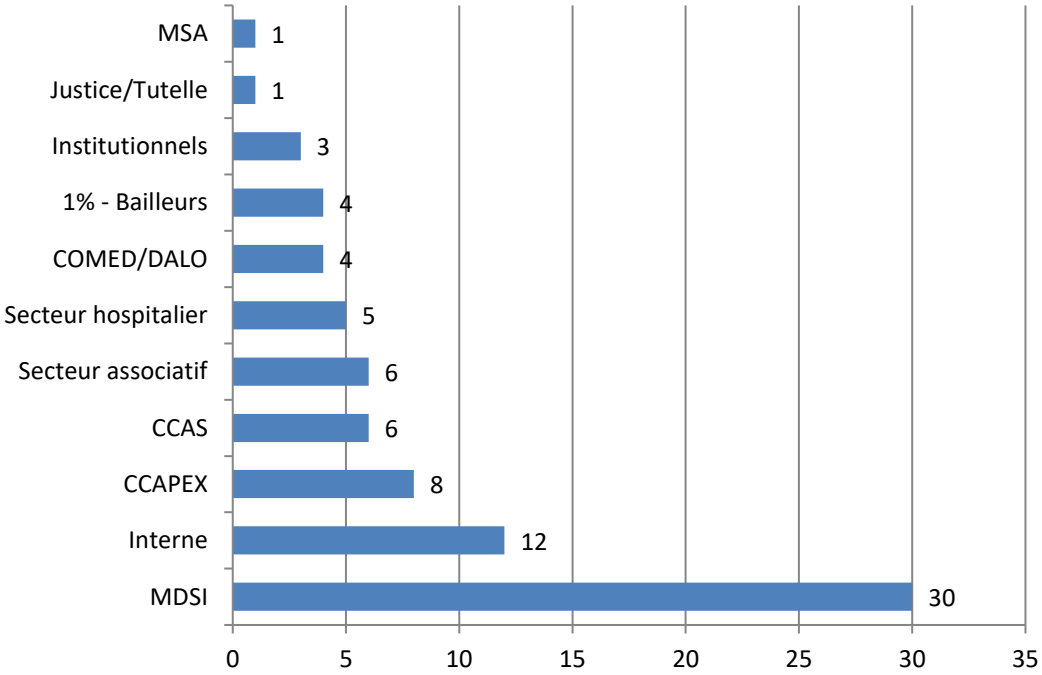
- au déficit d'offres de logement/hébergement accompagné sur ce secteur géographique
- aux nombreux diagnostics sociaux liés au logement effectués par le service.

Sur les 86 entrées effectives en 2018 :

- 23% ont réalisées dans le Sud Gironde
- 62% sur la Métropole Bordelaise

Les ménages entrés dans nos dispositifs de Logement accompagné ont été orientés par les partenaires ci-dessous :

Organismes orienteurs



Les orienteurs diffèrent selon les dispositifs :

- AVDL / Sous-location DALO : orientations exclusivement faites par la COMED, la CCAPEX ou les bailleurs
- ML/ALT/IML : les services sociaux polyvalents (MDSI/CCAS/MSA) ou spécialisés (secteur associatif) via le SIAO.

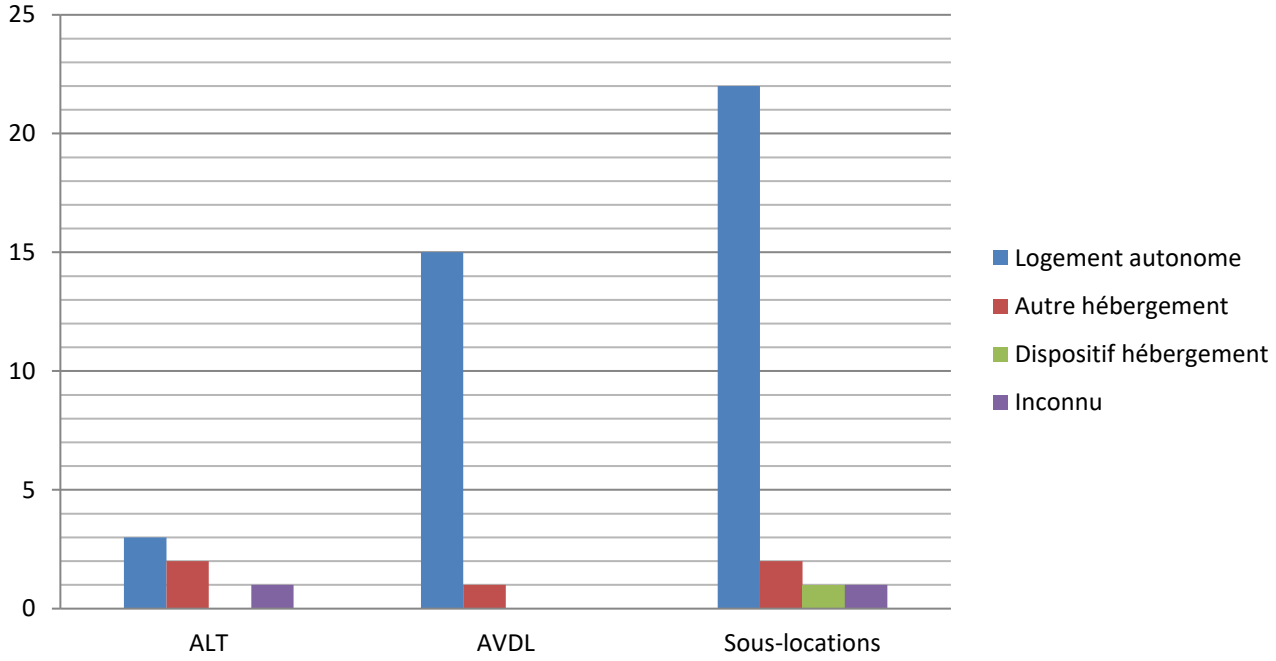
Cette année, le secteur hospitalier aura été un orienteur plus important qu'en 2017. 80% de ces orientations concernent le Sud Gironde.

d) Les sorties dans l'année

Tous dispositifs concernés, l'accès au statut de locataire en titre est prédominant ; ce qui, pour la majorité des ménages, est une issue positive.

Cependant, il convient de nuancer ce constat pour le dispositif AVDL car si la grande majorité des ménages accompagnés sont en logement autonome à l'issue de notre intervention, 50% de ces mesures sont clôturées pour manque d'adhésion ou adhésion partielle à notre accompagnement.

Type de sortie



Sur les 22 sorties de sous-location vers le logement autonome, la moitié s'est faite via un glissement de bail et l'autre moitié via le contingent prioritaire (Etat) et Action logement.

Les caractéristiques publiques

a) Age, sexe, situation familiale, nationalité

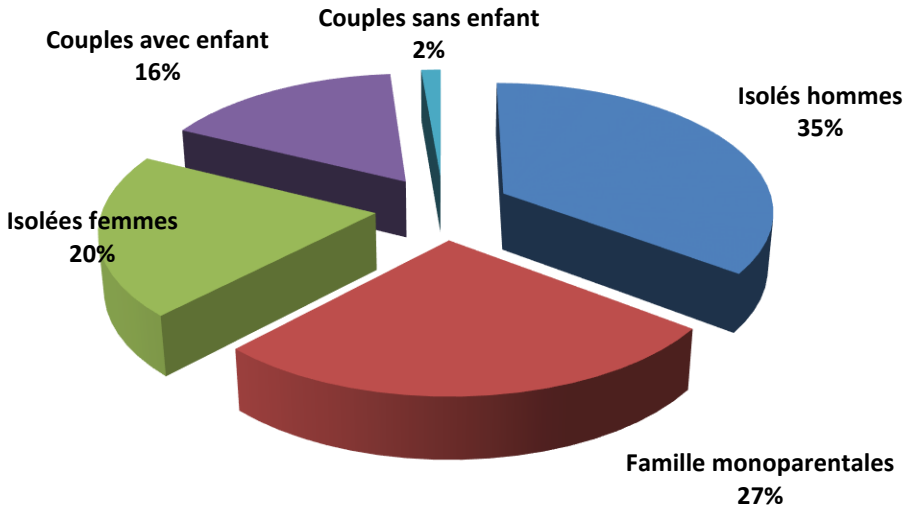
La moyenne d'âge des personnes accueillies en 2018 est de **30 ans.**

L'origine géographique des ménages accueillis est sensiblement la même qu'en 2017 :

- 51% sont de nationalité française
- 38% de nationalité Hors UE
- 11% de nationalité UE

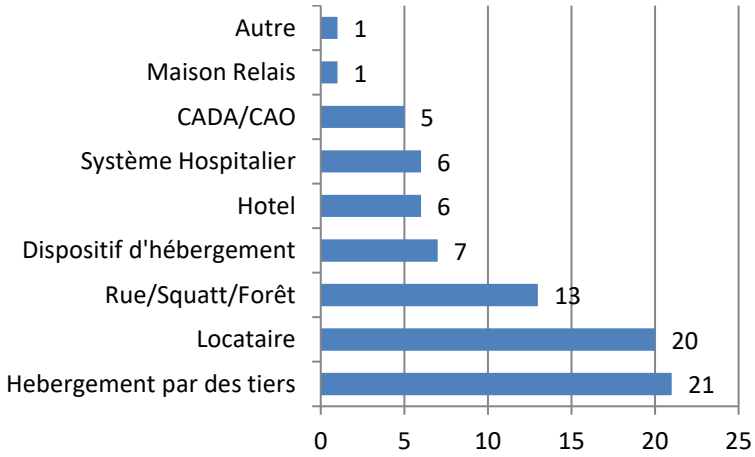
Notre service a accompagné un public dit **isolé**, soit 82%.

Les familles monoparentales concernant pour 90% des mères, nous pouvons voir que la majorité de ces publics dits isolés sont plus précisément des femmes avec ou sans enfants.



b) Situation de logement ou d'hébergement avant l'admission

Les ménages entrés en 2018 au sein de nos dispositifs étaient pour leur grande majorité dans une situation de logement ou d'hébergement très instable.



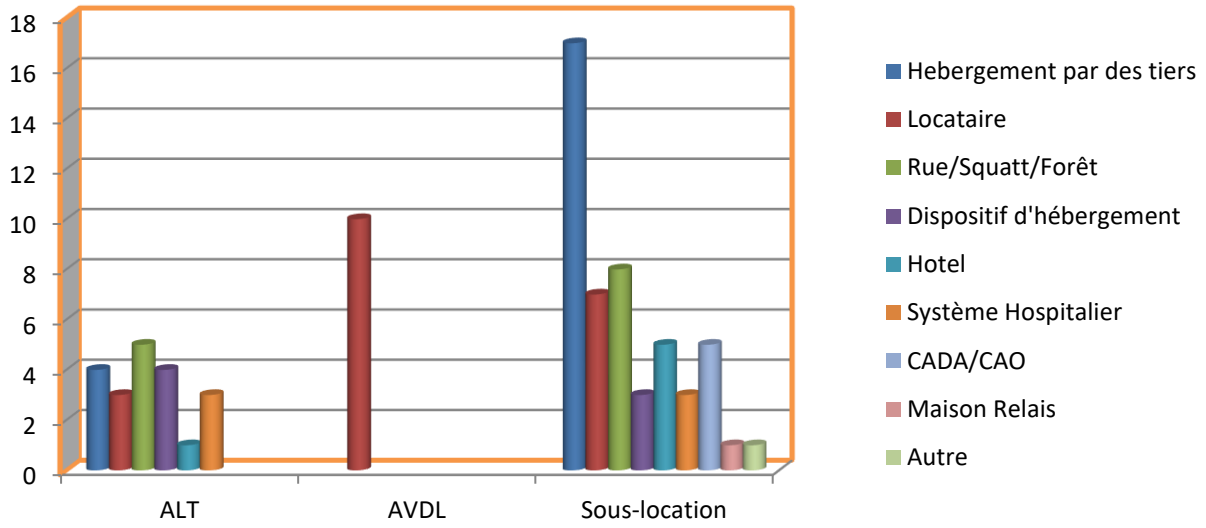
En effet, si 25% des ménages étaient locataires à leur entrée, il s'agit uniquement des personnes accompagnées dans le cadre de l'AVDL Maintien.

Les **75%** correspondent aux ménages accueillis en AVDL Accès, Sous-location et ALT.

Ces derniers se trouvaient dans des situations incertaines et précaires tant sur le plan de la durée que du confort et de la sécurité, etc.

Le graphique ci-dessous démontre que pour la sous-location et l'AVDL, les personnes accueillies ont un profil bien marqué : déjà locataires pour l'AVDL et hébergés par des tiers pour la Sous-location.

S'agissant de l'ALT, la précarité des ménages est bien visible. La moitié de l'effectif concerne le Sud Gironde



Situation locative des ménages entrés en 2018 – Répartition par dispositif

Les motifs d'admission, c'est-à-dire les éléments du parcours des ménages nécessitant une intervention sociale via le logement, convergent vers la notion de **rupture.** Derrière le mot rupture, il y a :

Le risque de rupture d'hébergements successifs, l'absence de lieu de vie, le risque d'expulsion

L'accueil par des tiers s'arrête du jour au lendemain, générant chez les ménages concernés un important sentiment d'insécurité, de déracinement et un mode de vie au jour le jour. La dignité est également fortement entamée par l'échange de services qui en découle et qui dans de nombreuses situations, s'apparente à de l'asservissement, voire de la violence (psychologique, financière, administrative…).

Les personnes Sans Domicile Fixe (rue, squat, forêt) ont parfois préféré vivre dehors plutôt que dans des lieux associatifs collectifs. Il s'agit de personnes ne disposant plus d'entourage amical ou familial, donc très isolées et en grande souffrance sur le plan psychologique, voire psychiatrique.

L'accueil et l'accompagnement par notre service vont, dans un premier temps, permettre de recréer autour du ménage une forme de sécurité et de réappropriation. Les premiers mois d'accueil sont sensibles, car ils demandent une importante mobilisation aux ménages souvent épuisés. Aussi, la mobilisation des équipes sur cette période en particulier est importante : ameublement, mise en place du budget, ouvertures des droits spécifiques logement, etc

- **Les ruptures liées aux traumatismes subis, à un état de santé qui se dégrade**

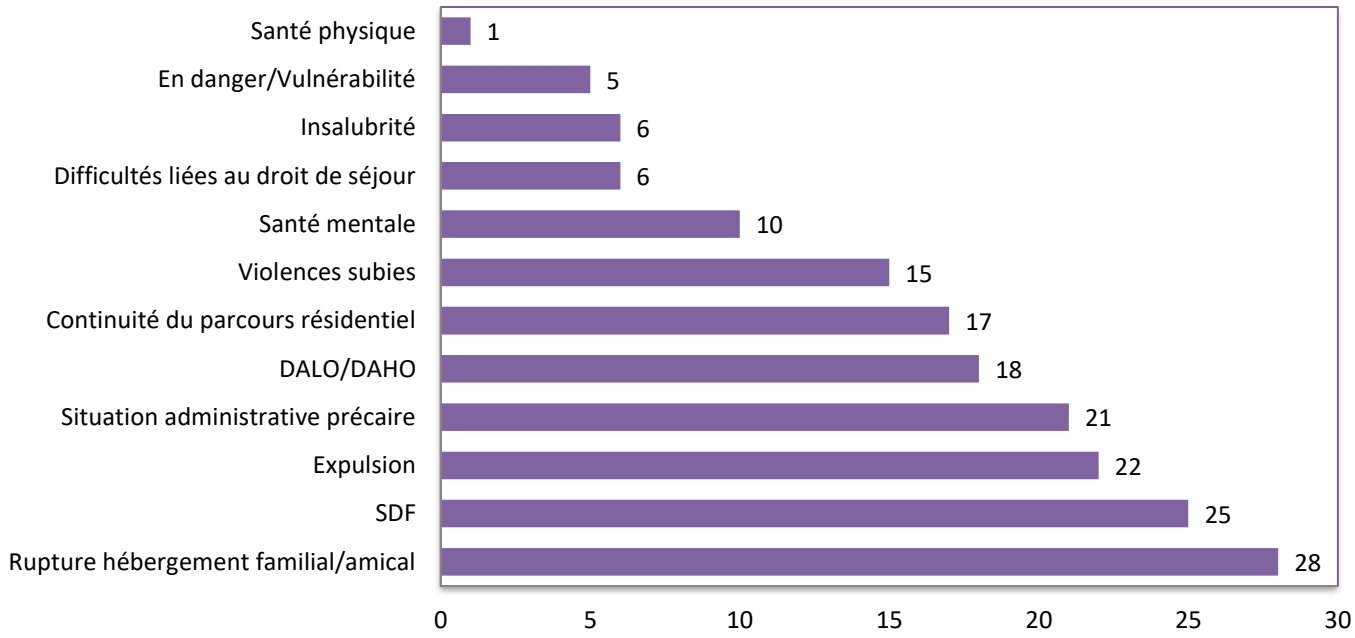
Un quart des ménages admis cette année sont des personnes se retrouvant dans une situation de vulnérabilité physique ou psychologique justifiant, dans le cadre de l'accès au logement, un accompagnement. Cet accompagnement a, à ce moment-là, un rôle important de prise en compte de la souffrance, de maintien ou d'orientation vers des prises en charges spécifiques. Il s'agit de publics pour lesquels le processus d'acceptation du soin peut être long, générant, de fait, des durées de séjour longues au sein de nos dispositifs. De plus, la mise en place de partenariats peut être longue une fois que les intéressés ont pris conscience de leurs besoins.

- **Rupture/instabilité administrative ou financière**

15% des ménages admis en 2017 se trouvaient dans une situation administrative ou financière précaire. Ce constat concerne essentiellement des hébergés en ALT mais aussi les ménages accueillis en IML sur le parc locatif privé.

Notre accompagnement est alors très technique : rétablir et veiller au maintien des droits, des ressources.

Les motifs d'admission



L'accompagnement social

La grande majorité des ménages sortis cette année de nos dispositifs ont été accompagnés sur **l'accès aux droits, la gestion du budget et l'appropriation du logement.**

Il s'agit d'un accompagnement centré sur le logement en tant que tel : intégrer les devoirs d'un locataire (paiement du loyer, des charges), organiser le budget en tenant compte des nouvelles charges et en y intégrant le traitement des dettes antérieures, l'ouverture des droits (tarifs sociaux de l'énergie, prime d'activité, etc.), l'équipement et l'appropriation du nouveau lieu de vie (sentiment d'appartenance, réparation d'un statut social).

Les axes d'accompagnement venant en second sont liés à l'appropriation de l'environnement : **insertion dans le quartier, médiation avec le bailleur, socialisation, mobilité.**

Les publics accueillis ayant pour la plupart connu de nombreuses ruptures, déracinement, ont généralement été contraints de s'adapter et donc changer d'interlocuteurs, d'école, de banque, etc.

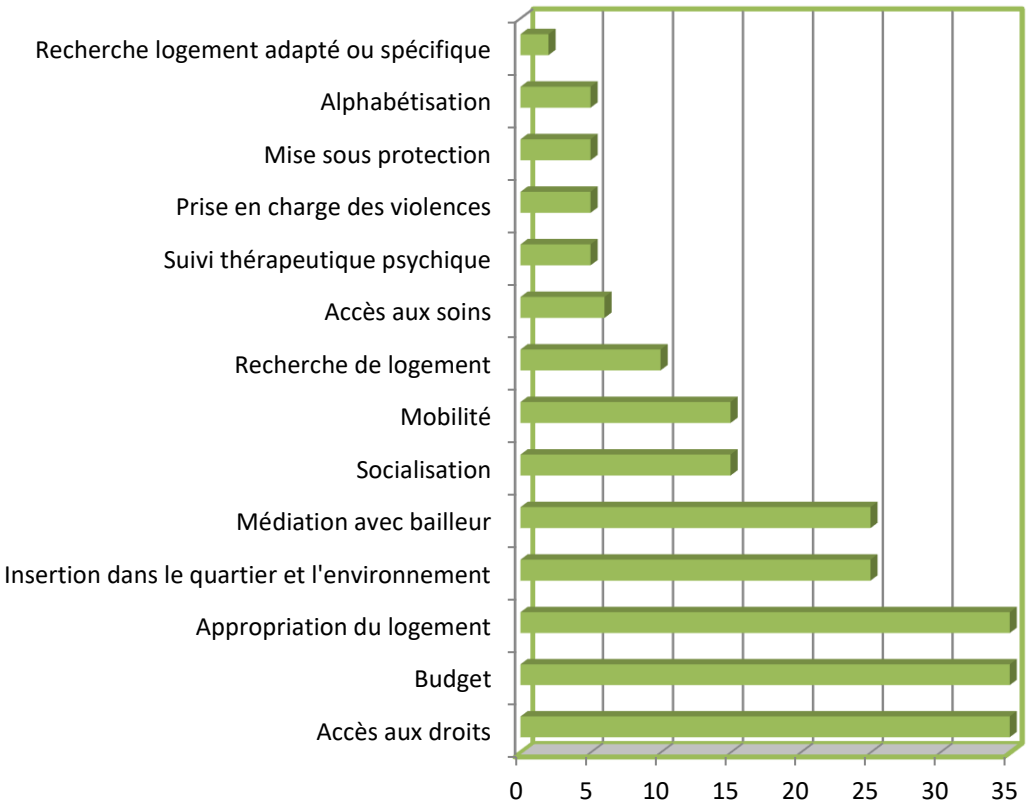
Notre rôle est donc de les aider à prendre de nouveaux repères (transports, services de proximité) et à changer parfois de mode de fonctionnement, de communication, de s'autoriser des loisirs (centres d'animation), etc.

Le développement du pouvoir d'agir est essentiel sur ces thématiques.

Enfin, les autres axes d'accompagnement s'inscrivent dans des thématiques plus spécifiques, plus individualisées, en complément des axes prédominants propres à ceux liés au logement.

Notre accompagnement a ici pour objectif de d'informer et d'orienter les ménages vers les services ou organismes de droit commun et dont la prise en charge continuera généralement au-delà de notre accueil et permettra une stabilisation durable des ménages.

Axes d'accompagnement



4 Eléments spécifiques du service logement accompagné

Durée de l'accompagnement

La durée moyenne de séjour des ménages sortis en 2018 est de 29 mois, tous dispositifs confondus.

Cette moyenne a augmenté par rapport à 2017 pour les raisons suivantes :

Nous notons que c'est au sein du dispositif de **Médiation Locative** (1/3 des sorties) que les accompagnements ont été les plus longs. Sur les 14 sorties enregistrées :

- 2 ménages étaient accompagnés depuis 10 ans. Leur sortie du dispositif a été longue car les dynamiques familiales ont été complexes, ont généré de nombreuses instabilités ne permettant pas le glissement de bail. Au terme de notre prise en charge, ces 2 familles ont obtenu le statut de locataire.
- 6 ménages ont été accompagnés entre 3 et 7 ans. Parmi eux, 2 glissements de baux ont été longs à mettre en place (un pour des raisons financières, l'autre du fait du bailleur) et 4 ménages ont attendu des opportunités de mutation du fait de changement de situation financière, familiale, professionnelle.
- 6 ménages ont été accompagnés durant moins de 36 mois. Parmi eux, 5 glissements de bail et 1 départ ''à la cloche de bois".

La durée de séjour des sortants d'**ALT** est longue (39 mois). Sur les 6 sorties enregistrées :

- 1 famille a été hébergée durant 9 ans et cet accompagnement s'est soldé par une expulsion locative.
- 1 famille a été hébergée 4 ans, son relogement a été complexe non pas pour des raisons d'autonomie mais pour des raisons liées à la santé d'un enfant et à la situation administrative d'un autre enfant.

La durée moyenne de séjour des ménages présents au 31/12/ 2018 est de 28 mois, tous dispositifs confondus, sur la Métropole et sur le secteur Sud Gironde.

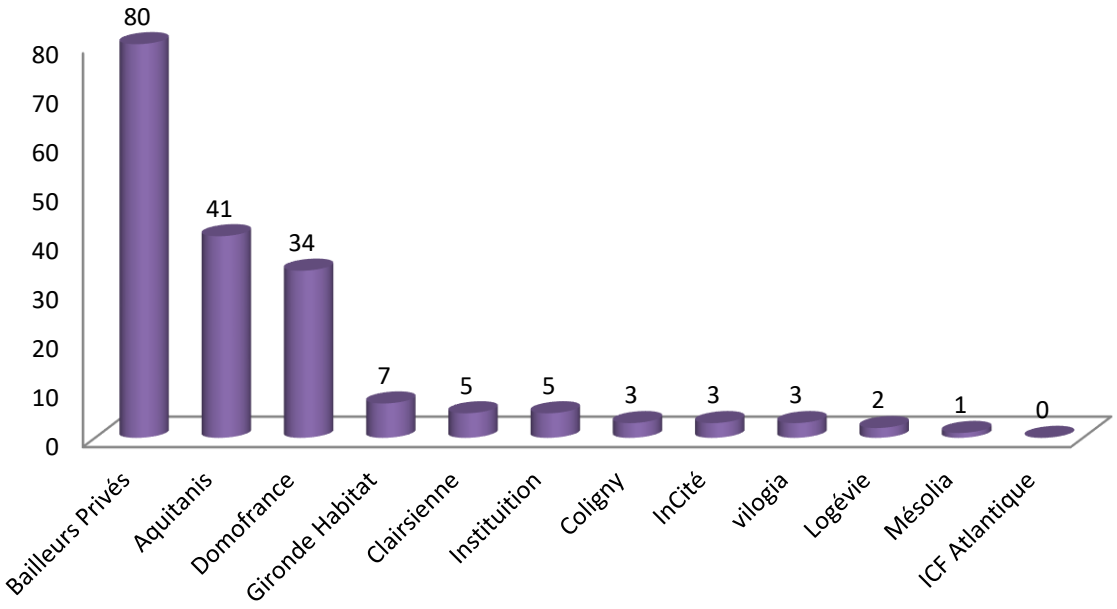
- Sous-location (32 mois) : 1/3 des ménages est accompagné depuis plus de 3 ans, 1/3 des ménages est accompagné depuis moins de 12 mois
- ALT (20 mois) : 1/3 des ménages est accompagné depuis plus de 3 ans, 1/3 des ménages est accompagné depuis moins de 12 mois
- AVDL (12 mois) : la moitié des ménages est accompagnée depuis moins de 12 mois. L'autre moitié est accompagnée depuis 18 mois en moyenne. Seulement 1 ménage est accompagné depuis 30 mois avec un projet de clôture pour début 2019.

a) Détail du parc de logements

Le parc de logement dédié à la sous-location et à l'ALT compte 184 lots.

La part du parc privé a fortement augmenté : elle représente 43% (contre 1/3 en 2017)

Cette évolution favorable est le fruit du travail de prospection et de développement.



b) Le développement de l'activité en Sud Gironde : des missions multiples au service d'un territoire où la mobilité est un frein à l'insertion et où l'action sociale ne dispose pas des mêmes outils qu'en zone urbaine

Avec le lancement du dernier schéma de la Médiation Locative du FSL, le Diaconat de Bordeaux a développé son activité de logement accompagné sur le territoire du Sud Gironde.

Ce territoire est très étendu puisqu'il s'étend de La Brède jusqu'à Captieux et de Monségur jusqu'à Hostens. Il s'agit des circonscriptions rattachées aux MDSI de Cadillac, Langon, Bazas et La Réole.

Le déploiement de notre activité sur ce secteur concerne les 5 dispositifs : ML (15 mesures), ALT (10 mesures) IML (10 mesures), AVDL (10 mesures) et Sous-location DALO.

Une salariée a été recrutée à temps complet pour intervenir sur ce secteur rural : Raphaëlle Lefrançois. Son activité est soutenue et guidée par la Responsable du Service. Ses missions sont très larges du fait du développement à engager : traitement des demandes, prospection logement, réalisation des états des lieux, partenariats, etc. et font appel à de nombreuses compétences : autonomie, prise d'initiatives au-delà du champ de l'accompagnement social, développement partenarial.

Les difficultés principales dans l'exercice de ses missions sont l'isolement par rapport au reste de l'équipe, le nombre important de déplacements, l'étendue de ses tâches.

Raphaëlle Lefrançois a réalisé cette année 44 000 kilomètres, soit une moyenne hebdomadaire de 380 kilomètres.

Le développement du pouvoir d'agir des ménages accompagnés est freiné par les problèmes de mobilité et par la fracture numérique.

En effet, toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture et au maintien des droits requiert soit le déplacement auprès de l'administration concernée soit l'utilisation du support numérique.

La plupart des ménages accompagnés dans le Sud Gironde n'ont accès à aucun de ces 2 modes d'action. Les administrations sont généralement éloignées du lieu de vie des personnes, les transports en commun sont rares et lorsqu'ils existent, leur fréquence est peu adaptée et représentent un coût important.

L'accès aux soins est également une mission rendue complexe par les distances à parcourir.

L'intervenante sociale est donc fréquemment amenée à effectuer des accompagnements physiques afin de trouver des solutions à ces difficultés.

Le processus d'orientation, les commissions d'orientations territoriales

En 2018, 70 ménages ont été orientés vers le Diaconat de Bordeaux afin d'évaluer le besoin en accompagnement social lié au logement. Parmi eux, 27 ménages ont été accompagnés, majoritairement sur les dispositifs de ML et d'ALT.

Lors du lancement du nouveau Schéma de la Médiation Locative, le Diaconat s'est déployé sur le Sud Gironde aux côtés d'un autre opérateur, l'association Habitat et Humanisme Gironde :

- Habitat et Humanisme Gironde : ML exclusivement
- Diaconat de Bordeaux : ML, IML, ALT, AVDL, SL DALO.

Habitat et Humanisme Gironde était au maximum des mesures financées quand le Diaconat a dû organiser sa montée en charge. Les nouveaux ménages étaient donc exclusivement orientés vers le Diaconat via le SIAO mais aussi directement par les services médico-sociaux présents sur le territoire.

Tous les ménages orientés ont été reçus en entretien de pré-admission par Raphaelle Lefrançois et Laure Trémel.

Des commissions d'orientation ont été organisées à compter de janvier 2018 (7 dans l'année en tout) en présence du SIAO.

Le principe de ces commissions : faire aux partenaires sociaux du territoire un retour du diagnostic effectué au cours de l'entretien de pré-admission réalisé par le Diaconat, faire un point sur les mesures disponibles, les logements captés, etc. Ces réunions ont aussi permis d'évoquer des situations en amont d'une éventuelle orientation.

Début 2019, Habitat et Humanisme Gironde pourra ouvrir quelques mesures supplémentaires ; ce qui rendra nécessaire la coordination des orientations.

A l'issue de notre première année d'exercice dans le Sud Gironde, s'agissant du processus d'orientation, nous réalisons les constats suivants :

Points à améliorer :

- Certaines orientations ne passant pas du tout par le SIAO, cela a généré une sur-sollicitation du Diaconat pour des diagnostics.
- L'absence de dispositif d'accueil d'urgence de type CHRS/CAU sur ce territoire alors que de nombreux publics sont en grande précarité (saisonniers européens vivant en camion, dans les bois, etc…) et ont besoin d'accéder à une mise en sécurité, aux soins, à la mise à jour de leurs droits, de leurs documents administratifs).

Aspects positifs :

- Les commissions renforcent la culture du logement chez les intervenants du secteur et permettent d'imaginer des partenariats, des orientations adaptées aux problématiques des ménages rencontrés.
- L'existence d'interlocuteurs dédiés et attentifs aux questions du logement.

- Les MDSI vont être formées à l'utilisation de SI SIAO et à compter d'Avril 2019, ceci va faciliter la gestion des orientations

Perspectives 2019 :

Toutes les orientations doivent passer par le SIAO, via SI-SIAO lorsque les MDSI auront été formées.

Les opérateurs devront transmettre au SIAO les dossiers reçus en direct et demander aux partenaires de procéder ainsi :

- **Cas 1 / Mesure disponible :** chaque opérateur signalera ses mesures au SIAO en précisant le type de dispositif concerné et si le logement est capté ou pas (saisine doublée d'un mail). L'entretien de pré-admission sera porté par l'opérateur saisi par le SIAO. L'avis sur la validation du profil sera partagé en commission d'orientation territoriale.

Pour les ALT, les admissions seront prononcées par l'opérateur, mais un retour systématique sera fait en commission comme jusqu'alors.

- **Cas 2 / Demande de diagnostic :** lorsque le SIAO ou les partenaires solliciteront un diagnostic, les TS des 2 opérateurs rencontreront le ménage pour un entretien. La préconisation se fera en commission d'orientation territoriale.

Nous souhaitons réduire l'écart entre le nombre de ménages rencontrés en pré-admission et ceux effectivement rentrés dans l'un de nos dispositifs.

5 Conclusion

La captation de logements dans le parc privé est une réelle opportunité car elle permet de reloger de nombreux ménages dans des délais courts.

Nous restons cependant inquiets sur 2 aspects de ce développement :

Le risque de ne pas pouvoir réaliser de glissement de bail, ce qui impliquera un relogement dans le parc public entrainant un délai qui impactera la durée de séjour

Le niveau de loyer dans le parc privé reste important, ce qui ne permet pas de reloger tous les ménages orientés

L'instabilité de la situation administrative des ménages accueillis en ALT comme en sous-location nous questionne car lorsque nous acceptons de reloger des ressortissants de l'union européenne et des étrangers titulaires d'un titre de séjour valide, nous observons durant le parcours la perte du statut ou de l'éligibilité à l'aide sociale. 5 ménages sont concernés cette année par cette problématique face à laquelle les solutions alternatives ne sont pas mobilisables rapidement. Nous sommes contraints d'avoir un œil particulièrement vigilant au moment des admissions, alors que d'un point de vue éthique, nous ne souhaitons pas faire ce genre de projection voire même de distinction.

Pour 2019, nous devons maintenir un effort de développement afin de répondre pleinement aux objectifs quantitatifs fixés par nos organismes de tutelle. La tension du logement, le niveau des loyers et des charges en énergie représente un défi de taille à relever.